

*Emprises de chemins de fer*

Le 27 mai, à peine 11 jours après le dépôt du rapport Hall, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il avait l'intention d'établir un comité provisoire d'action relatif aux chemins de fer des Prairies qui commencerait immédiatement à s'occuper de trois tâches urgentes: d'abord, recommander le transfert immédiat de nouvelles lignes de chemins de fer de la catégorie proposée ACFP au réseau permanent afin de faciliter les projets de construction des compagnies céréalières et ainsi de suite; deuxièmement, donner des conseils au sujet des priorités d'amélioration des voies ferrées; et troisièmement, déterminer dans tous les détails la façon dont le principe de l'ACFP s'appliquerait.

En juin, un expert bien connu de la Saskatchewan en matière de transport, M. Fred Anderson de l'Université de Regina, a été nommé président du comité d'action relatif aux chemins de fer des Prairies. En juillet, trois agriculteurs des Prairies ont été nommés membres de ce comité, en l'occurrence, Bill Cooper, de West Bend, en Saskatchewan, Jack Gorr, de Three Hills, en Alberta, et Lorne Parker, de Sainte-Agathe, au Manitoba. Les membres du comité sont au travail depuis leur nomination l'été dernier et ils ont d'ailleurs présenté leurs premières recommandations.

En juin et en juillet de l'année dernière, par suite du travail que la Commission Hall a effectué sur le tracé du réseau ferroviaire des Prairies, on a chargé une équipe spéciale d'ingénieurs de faire sur les lieux les études qui s'imposent sur les nouveaux liens ferroviaires entre les lignes considérées comme logiques par M. Hall pour rationaliser ce réseau. Le rapport de cette équipe a été essentiellement positif. Il a été présenté et le comité d'action relatif aux chemins de fer des Prairies est en train de l'étudier.

L'été dernier également, le gouvernement fédéral a invité des firmes d'experts-conseils à proposer des projets précis concernant de nouvelles installations de collecte et de nettoyage des céréales pour le centre-est de la Saskatchewan, ainsi que le juge Hall avait recommandé d'en établir en vue de soutenir les opérations à venir du port de Churchill. Cette analyse, achevée tôt à l'automne, a été soumise à l'examen non seulement du gouvernement mais aussi de divers éléments de l'industrie céréalière de l'ouest du Canada afin d'en apprécier la valeur comme document instructif sur l'utilisation éventuelle de ce genre d'installations dans le centre-est de la Saskatchewan en rapport avec le port de Churchill.

● (1732)

En outre, au mois de mai, le ministre des Transports (M. Lang) a demandé au CN de réviser sa décision de mettre fin aux travaux d'amélioration effectués sur la voie ferrée allant à Churchill. Il a signifié à la société de chemins de fer que ses raisons de mettre fin à ces travaux n'étaient pas suffisantes et qu'il fallait réévaluer cette décision. De plus, tout récemment, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un programme de rénovation dans l'Ouest de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Cela aussi fait suite aux travaux de la Commission Hall et aux discussions semblables à celles qui ont lieu aujourd'hui au sujet des plates-formes des voies ferrées. Dans un premier temps, ce programme disposera de 100 millions de dollars en fonds fédéraux. La réalisation de ce programme est déjà commencée. C'est un énorme travail, mais on en a un besoin urgent dans les Prairies. Ce montant de 100 millions de dollars représente le maximum de travail qui puisse

effectivement être accompli jusqu'au printemps de 1979. Les travaux progressent rapidement, et cela fait partie des mesures qui ont mis fin aux bruits qui courraient dans les Prairies relativement aux lignes de chemins de fer. Quand on s'aperçoit qu'on reconstruit et répare ces voies ferrées, l'optimisme est de mise.

J'aimerais mentionner en dernier lieu certaines exigences imposées aux chemins de fer par le gouvernement du Canada immédiatement après la publication du rapport de la Commission Hall. Le gouvernement fédéral a exigé trois engagements de la part du CN et du CP: Premièrement, qu'ils s'engagent de façon claire et garantie à reconstruire et à améliorer les voies ferrées dans l'Ouest du Canada s'ils veulent recevoir à l'avenir des versements du Trésor fédéral. Deuxièmement, qu'ils acceptent de s'échanger les voies ferrées dont la Commission Hall avait recommandé des changements logiques de propriétaire; qu'elles remettent au gouvernement fédéral toutes les plates-formes qui pourraient être abandonnées pour que le gouvernement du Canada puisse les distribuer aux municipalités ou aux agriculteurs avoisinants. Ces engagements sont directement reliés à la motion à l'étude cet après-midi.

La différence fondamentale qui existe entre le bill du député et la position du gouvernement vient essentiellement du fait que nous ne voulons pas nous rendre propriétaires en permanence des emprises. Tout au contraire—et je crois que cette attitude contraste très nettement avec les positions apparemment adoptées par les gouvernements provinciaux de l'Ouest du Canada—au niveau fédéral, nous concevons notre rôle comme étant tout simplement celui d'agent de bons offices chargé de veiller à ce que la propriété de ces terres soit transférée aussi rapidement que possible aux nouveaux acquéreurs définitifs, à savoir, dans la plupart des cas, les municipalités voisines et les propriétaires de terrains agricoles voisins.

Pour accélérer le transfert des titres de propriété aux acquéreurs, le ministre des Transports a signé un accord au début de l'automne dernier avec le CN et CP aux termes duquel ces derniers transfèrent au gouvernement fédéral tous les terre-pleins des voies ferrées devant être abandonnés dans les provinces des Prairies. Ainsi que le ministre l'a déclaré ouvertement devant le comité permanent des transports et des communications et ailleurs en public également, cet accord a été conclu précisément afin de veiller à ce que les terrains soient effectivement transférés à ceux qui devaient logiquement en devenir les bénéficiaires, et cela aussi rapidement que possible. Le gouvernement fédéral n'a aucune intention de conserver la propriété de ces terres. Afin de faciliter le transfert de propriété, et tout en reconnaissant la nécessité de compensation pour les municipalités, le ministre a proposé que chaque province des Prairies institue un comité d'orientation sur les terre-pleins afin de déterminer la façon dont on disposera des voies abandonnées dans chaque province.

Des réunions préparatoires ont déjà eu lieu avec des groupes représentant les agriculteurs et les municipalités des Prairies. L'une des plus importantes a eu lieu le 30 novembre dernier dans la ville de Saskatoon où étaient représentés quelque 30 ou 40 organisations agricoles et municipales de l'Ouest. Ce fut effectivement une rencontre très fructueuse. Les organisations des municipalités rurales et urbaines, et parmi elles tout particulièrement la Western Agricultural Conference, qui représente la plupart des groupes agricoles de l'Ouest du